

# CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP « PRODUITS LAITIERS»

## Entre

La Fontaine Sainte Colombe M. et Mme Boudin 28 rue Sainte Colombe 77320 Vieux Maisons

## Et

Nom / Prénom:.....

Adresse:..... Tel:.....

Dit adhérent(e) de l'association ENTRE DHUIS ET MARNE.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF: <http://amap-idf.org/>), à savoir:

### 1. Engagements de l'adhérent(e):

- ✓ pré-financer la production,
- ✓ assurer au moins 1 permanence distribution et se rendre au moins 1 fois sur la ferme pendant la saison d'engagement,
- ✓ gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences(vacances,...) aux distributions.

### 2. Engagements du producteur partenaire:

- ✓ livrer toutes les quatre semaines des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme,
- ✓ assurer la présence(ou celle d'un employé) lors de la distribution, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de sa production, et accueillir les adhérents(e)s sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- ✓ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### 3. Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole( aléas climatiques, ravageurs,...) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

### 4. Part de récolte

Une distribution toutes les quatre semaines durant trois mois, soit trois distributions

### 5. Prix et composition du panier pour la saison

Trois paniers personnalisés identiques composés en sélectionnant les produits dans le tableau ci-dessous:

Produits	Quantité	Prix unitaire	Total
Brie fermier			
Brie frais			
Brie noir			
Coulommier			
Fromage blanc 40% brassé			
Fromage blanc 40% brut			
Fromage blanc écrémé 0%			
Lait cru			
Crème fraîche			
Prix du panier			

### 6. Modalités de paiement

....chèque de ..... € pour 3 paniers libellé à l'ordre de « **EARL de la Fontaine Sainte-Colombe** et remis à la signature du contrat lors de la première distribution le 11 mai 2009.

### 7. Partage des récoltes

Lieu: salle du stade parc du souvenir à Chelles

Jour: le lundi

Horaire: de 20h à 21h

Date du 1er partage: .....11 Mai 2009

Date du dernier partage:.....6 Juillet 2009

*En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, hausse des emballages, des transports...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérent(e)s, le producteur partenaire, et un(e) représentant(e) du réseau régional des AMAP(selon disponibilité).*

Ce contrat sera conservé par les signataires.

Fait à ..... le.....

Nom et signature de l'adhérent(e)

du producteur